



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# VÉLIZY-VILLACOUBLAY

## DÉCISION N° 2024-189

**Objet** : Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France au titre du dispositif «retour de la nature en ville» pour les études et diagnostics du projet de réaménagement du Mail

**LE** Maire de Vélizy-Villacoublay,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le dispositif « Retour de la nature en ville »,

**CONSIDÉRANT** que la Commune souhaite disposer d'études et de diagnostics préalables à la réalisation du projet de réaménagement du Mail,

**CONSIDÉRANT** que l'aide régionale qui peut être accordée correspond à une subvention dont le taux maximum est de 70 % du montant global estimatif des études avec un plafond de 100 000 € HT,

### DÉCIDE

**Article 1** : de solliciter auprès de la Région Ile-de-France une subvention d'un montant de 93 100 € HT pour le financement des études préalables à la réalisation du projet de réaménagement du Mail dont le coût estimatif s'élève à 133 000 € HT.

**Article 2** : de signer tous les documents relatifs à l'obtention de la subvention le cas échéant.

**Article 3** : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

[www.velizy-villacoublay.fr](http://www.velizy-villacoublay.fr)

**Article 4 :** Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 27/03/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240327-DEC\_2024\_189-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024

Acte affiché du 28/03/2024 au 29/05/2024